AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1328
FR0004183960-FS0718

2 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLUNTIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2019, la société par actions simplifiée CM-CIC Innovation[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS sur le marché.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.